



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

PROCES VERBAL

Le conseil s'est réuni en mairie le jeudi 14 décembre 2023 à 19h00 pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous, qui a été affiché du 8 au 15 décembre 2023 :

23-5-1 Nomination du secrétaire de la séance et approbation de la séance du 17 octobre 2023

Délibérations ayant une incidence financière sur le budget primitif 2023

Finances

23-5-2 Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n° 3 – Exercice 2023

Année budgétaire 2024

Administration Générale

23-5-3 Centre de gestion – Services numériques – Adhésion à la centrale d'achat de la fibre numérique 59/62(1)

Ressources Humaines

23-5-4 Tableau indicatif des emplois – Modification (1)

23-5-5 Régime indemnitaire des élus locaux (1)

Affaires juridiques

23-5-6 Cession à la ville des parcelles BK191, 199, 201, 202, 275, 276 rue Norbert Segard (1)

23-5-7 9, 11, 13 rue Fouquet Lelong – Bail à réhabilitation (1)

Intercommunalité

23-5-8 SIGAL – Subvention 2024 – Convention (1)

23-5-9 Région Hauts de France – Adhésion à la centrale d'achat régionale (1)

Solidarité

23-5-10 Ukraine - Fonds de soutien (1)

Ecoles

23-5-11 Contrat d'association des écoles privées

23-5-12 Intercommunalité scolaire – Dématérialisation des dossiers d'inscription – Convention (1)

Enfance

23-5-13 Maison de l'enfance - Projet d'établissement – Modification

23-5-14 Convention Territoriale Globale – Renouvellement 2023-2026

Vie associative

23-5-15 Subventions 2024 aux associations bonduoises

23-5-16 Subventions supplémentaires 2024 – Conditions d'attribution

23-5-17 Résidence Drève du Château – Participation aux frais d'animation et de gestion – Convention

23-5-18 Football Club de Bondues – Subvention 2024 pour la mise en œuvre d'actions – Convention

Jeunesse

23-5-19 Centre de loisirs – Convention d'objectifs avec le CJB Vacances

23-5-20 Garderies périscolaires – Convention d'objectifs avec le CJB Accueil

23-5-21 CJB Vacances – Subvention 2024

23-5-22 CJB Accueil – Subvention 2024

Développement Durable

23-5-23 Plan Climat Air Energie – Définition de Zones d'Accélération pour le Développement de la production d'Energies Renouvelables (ZAER)

23-5-24 Adhésion au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) – Avenant à la convention de prestation de service

Finances

23-5-25 Budget primitif 2024

23-5-26 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Date de la convocation : le 8 décembre 2023 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, MM. Eric DESREUMAUX, Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mme Dorothée GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, M. Antoine DHALLUIN, Mmes Laura NAESSENS, Francine VANCAEYZEELE, M. Laurent GHEYSENS

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle DELBECQUE (à M. JEAN-BAPTISTE), M. Xavier BASSELET (à Mme Dorothée GENASI), Mme Annie HUS (à M. Bernard CAUDAL), M. Pierre DELZENNE (à M. Eric DESREUMAUX), M. Philippe LEMPIRE (à Mme Laura NAESSENS)

Absents excusés : M. John EVLARD, M. Nicolas CARLIN, M. Jean-Pierre LEMA

Absente : Mme Véronique DIERICKX

Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, M. le Maire apporte les réponses aux questions écrites envoyées par le groupe « Bondues nous tous » :

MEL

En tant que représentant de la ville de Bondues à la métropole pouvez-vous nous faire un retour sur le conseil métropolitain du 20 octobre dernier? Et un retour également sur la conférence des Maires du 28 novembre dernier ?

En ce qui concerne le conseil métropolitain du 20 octobre dernier, les délibérations en rapport avec notre commune :

- ✓ Une délibération a été présentée au conseil métropolitain du 20 octobre dernier qui acte le principe, pour les communes déficitaires en réalisation de logements sociaux, de création de contrats de mixité sociale, c'est-à-dire un accompagnement renforcé. Bondues n'est pas concerné car M. le Préfet nous a adressé un courrier confirmant que la commune n'est pas carencée et nous poursuivons seule nos projets de création de logements sociaux.
- ✓ La Zac centre-ville – Cœur de Bourg
Point une fois par an de toutes les ZAC qui ont été constituées.
En 2019, le conseil métropolitain a approuvé la signature d'une concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Cœur de Bourg pour une durée d'exécution de 8 ans.
En 2022, poursuite de la déclaration d'utilité publique. La procédure d'expropriation est encore en cours.
L'aménageur se charge de l'intégralité du projet et de son financement.
Une demande de prolongation de réalisation de la ZAC va être soumise à M. le Préfet.
- ✓ Une délibération a validé le fonds de concours de la MEL de 142 000 € pour la création de nos vestiaires football.
- ✓ Une délibération a acté la création d'un budget participatif métropolitain. Les Bonduois ou les associations bonduoises peuvent proposer des projets de réalisations dans le cadre des jeux olympiques.

L'ensemble des délibérations du conseil métropolitain sont sur le site de la MEL.

En ce qui concerne la conférence des maires, M. le Maire projette le power point de présentation de la réunion avec à l'ordre du jour la présentation du service express régional métropolitain (amélioration du réseau ferroviaire), PPI espaces publics voirie et aménagements cyclables, règlement local de publicité et démarche de participation citoyenne.

VOIRIE

Les informations sur les travaux de l'Avenue du Général de Gaulle sur le site internet ne comportent aucune période avec des dates. Pouvez-vous nous fournir le nouveau calendrier des travaux de l'avenue du Général de Gaulle?

- ✓ La fin des travaux est théoriquement prévue fin avril 2024.
3 équipes sont réparties sur le chantier.
Pendant les vacances de février, coulée d'une première partie des enrobés.

CCAS

Plusieurs élus ne font pas partie du CA du CCAS, vous serait-il possible de faire un retour sur les grandes décisions et actions du CCAS de l'année 2023? Pouvez-vous également rappeler le budget du CCAS?

- ✓ Une commission spéciale présentation du CCAS est programmée le 9 janvier prochain.

Inventaire du patrimoine de la ville:

Pouvez-vous fournir la liste :

- du patrimoine foncier, l'estimation de sa valeur, les projets en cours ou à venir
- du patrimoine bâti, sa valeur et les recettes générées, son état, son affectation (location aux particuliers, location à bailleur social, commerce, vacances)
- ✓ un travail global sera présenté en réunion municipale.

Projet Piscine municipale

Pouvez-vous nous faire une mise à jour concernant le projet de piscine municipale sur la ville?

- ✓ L'AMO vient d'être nommé et l'étude d'opportunité et de faisabilité concernant l'aérodrome démarrera au 1^{er} semestre 2024. Nous aurons un retour à l'été 2024. Rien ne sera décidé sans concertation.

Délibération n°23-5-1- Nomination du secrétaire de la séance et approbation de la séance du 17 octobre 2023

- ✓ Mme A. DESQUENNE, conseillère municipale déléguée est désignée comme secrétaire de la séance.
- ✓ Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°23-5-2- Finances - Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n° 3 – Exercice 2023

- ✓ Il s'agit de décider la modification de crédits ouverts au budget de l'exercice.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : L. Naessens, F. Vancaeyzeele, P. Lempire).

Délibération n°23-5-3- Administration Générale - Centre de gestion – Services numériques – Adhésion à la centrale d'achat de la fibre numérique 59/62(1)

Délibération n°23-5-6- Affaires Juridiques - Cession à la ville des parcelles BK191, 199, 201, 202, 275, 276 rue Norbert Segard (1)

Délibération n°23-5-7- Affaires Juridiques - 9, 11, 13 rue Fouquet Lelong – Bail à réhabilitation (1)

Délibération n°23-5-8- Intercommunalité- SIGAL – Subvention 2024 – Convention (1)

Délibération n°23-5-9- Intercommunalité - Région Hauts de France – Adhésion à la centrale d'achat régionale (1)

Délibération n°23-5-10- Solidarité - Ukraine - Fonds de soutien (1)

Délibération n°23-5-12- Intercommunalité scolaire – Dématérialisation des dossiers d'inscription – Convention (1)

font l'objet d'un vote global et sont adoptées à l'unanimité.

Délibération n°23-5-4- Ressources Humaines - Tableau indicatif des emplois – Modification

- ✓ Pour répondre à l'évolution des besoins de notre collectivité, il est indispensable d'adapter les effectifs.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : L. Naessens, F. Vancaeyzeele, P. Lempire).

Délibération n°23-5-5- Ressources Humaines- Régime indemnitaire des élus locaux

- ✓ Il s'agit de fixer les indemnités de fonctions des maire, adjoints et conseillers municipaux.
- ✓ Mme Naessens demande s'il est possible de noter sur la délibération que les conseillers municipaux de l'opposition n'ont pas d'indemnités.
- ✓ M. le Maire indique que seuls les conseillers municipaux « délégués », et ce indépendamment de leur appartenance, ont une indemnité.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : L. Naessens, F. Vancaeyzeele, P. Lempire).

Délibération n°23-5-11- Ecoles - Contrat d'association des écoles privées

- ✓ Le montant du forfait accordé aux écoles privées dans le cadre de leur contrat d'association avec l'Etat est basé sur le coût d'un enfant scolarisé dans nos écoles publiques.
- ✓ Le montant du forfait est fixé, pour l'année scolaire 2022/2023 à :
 - ✓ 1 301,71 € pour un enfant scolarisé en maternelle
 - ✓ 430,71 € pour un enfant scolarisé en élémentaire
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°23-5-13- Enfance - Maison de l'enfance - Projet d'établissement – Modification

- ✓ Dans le cadre de l'agrément signifié par la PMI, des demandes de précisions dans le règlement de fonctionnement ont été demandées. Le règlement a donc été modifié dans ce sens.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°23-5-14- Enfance - Convention Territoriale Globale – Renouvellement 2023-2026

- ✓ Dans le cadre de sa politique enfance jeunesse, la commune a décidé la signature d'une convention territoriale globale (C.T.G.) et les conventions d'objectifs et de financement liées. Cette convention étant arrivée à son terme, il est proposé de la renouveler pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2026.
- ✓ Mme Derville indique qu'un diagnostic a été réalisé et de nouveaux objectifs fixés.
- ✓ Mme Vancaeyzeele adhère à ce principe de convention qui donne du sens à la politique familiale et qui, pour rappel, permet le maintien des financements spécifiques (crèche, accueil de loisirs..). Elle regrette que le diagnostic et le plan d'actions ne soient pas intégrés dans la convention.
- ✓ Le power point de présentation du diagnostic et du plan d'action présenté en commission sera transmis aux conseillers municipaux.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : L. Naessens, F. Vancaeyzeele, P. Lempire).

Délibération n°23-5-15- Vie associative - Subventions 2024 aux associations bonduoises

- ✓ Dans le cadre des dispositions budgétaires définies par l'Etat, il est demandé aux communes de présenter le tableau récapitulatif des subventions accordées chaque année aux associations. Il est proposé de valider les subventions accordées pour l'année 2024.
- ✓ Mme Naessens souhaite plus de visibilité sur les activités du CCAS à qui il est proposé de verser une subvention de 140 000 €.
- ✓ M. le Maire précise qu'une commission spéciale sur la présentation du CCAS est programmée le 9 janvier.
- ✓ Mme Vancaeyzeele propose d'élaborer une charte de la vie associative. Elle souligne par ailleurs qu'il serait intéressant d'estimer le coût des mises à disposition des locaux et inviter les associations à l'intégrer à leur compte de résultat.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°23-5-16- Vie associative - Subventions supplémentaires 2024 – Conditions d’attribution

- ✓ Dans le cadre du vote annuel des subventions aux associations, certaines d’entre elles bénéficient d’une subvention liée à une activité, un besoin exceptionnel ou spécifique. Il est proposé de les valider.
- ✓ La délibération est adoptée à l’unanimité.

Délibération n°23-5-17- Vie associative - Résidence Drève du Château – Participation aux frais d’animation et de gestion – Convention

Délibération n°23-5-18- Vie associative - Football Club de Bondues – Subvention 2024 pour la mise en œuvre d’actions – Convention

- ✓ Compte tenu de l’importance de la subvention accordée aux associations Résidence Drève du Château et Football Club de Bondues, il convient de définir les modalités de leur attribution par une convention.
- ✓ Les délibérations sont adoptées à l’unanimité.

Délibération n°23-5-19- Jeunesse - Centre de loisirs – Convention d’objectifs avec le CJB Vacances

Délibération n°23-5-20- Jeunesse - Garderies périscolaires – Convention d’objectifs avec le CJB Accueil

Délibération n°23-5-21- Jeunesse - CJB Vacances – Subvention 2024

Délibération n°23-5-22- Jeunesse - CJB Accueil – Subvention 2024

- ✓ Les garderies périscolaires et les centres de loisirs sont confiés au secteur associatif. La gestion de ces activités a été définie dans des conventions signées par M. le Maire avec le CJB Accueil et le CJB Vacances. Il convient de les actualiser et de subventionner le fonctionnement de ces associations.
- ✓ Mme A. Desquenne ne prend pas part au vote.
- ✓ Les délibérations sont adoptées à l’unanimité.

Délibération n°23-5-23- Développement Durable - Plan Climat Air Energie – Définition de Zones d’Accélération pour le Développement de la production d’Energies Renouvelables (ZAER)

- ✓ L’article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l’accélération de la production d’énergies renouvelables (EnR) demande aux communes de définir des Zones d’Accélération pour le développement de la production d’Energies Renouvelables (ZAER) et déterminer les modalités de la concertation avec le public.
- ✓ Compte tenu de ce délai très bref, il est proposé d’organiser une consultation par voie électronique jusqu’au 29 février 2024 sur le site de la ville.
- ✓ A la question posée par L. Naessens, M. Lepoutre confirme que la consultation auprès de la population va être relayée par le site internet et sur la newsletter.
- ✓ La délibération est adoptée à l’unanimité.

Délibération n°23-5-24- Développement Durable - Adhésion au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d’Economie d’Energie (CEE) – Avenant à la convention de prestation de service

- ✓ Il est proposé de prolonger notre adhésion au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d’Economie d’Energie en tenant compte des nouvelles modalités de valorisation financière pour la période 2024-2025.
- ✓ La délibération est adoptée à l’unanimité.

Délibération n°23-5-25- Finances - Budget primitif 2024

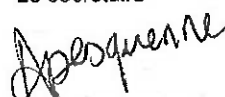
Délibération n°23-5-26- Finances - Vote des taux d’imposition des taxes directes locales pour 2024

- ✓ Le budget primitif 2024 est présenté aux conseillers municipaux et soumis à leur vote.
- ✓ M. Descamps transmettra à Mme Naessens les informations demandées sur le détail des subventions aux fournisseurs divers figurant dans la maquette du BP.
- ✓ A la question de Mme Naessens, M. Descamps fait un point sur l’organisation des services techniques.
- ✓ Mme Naessens souhaite avoir des informations sur le planning des travaux et s’inquiète sur la capacité des services techniques à absorber l’ensemble des chantiers. Elle rappelle également qu’il faut intégrer la transition écologique dans nos chantiers et ne pas risquer d’augmenter les impôts au regard des dotations perçues.
- ✓ M. Jean-Baptiste fait le point des investissements prévus en 2024 et M. le Maire confirme que des équipes extérieures accompagnent les services techniques pour les grands projets de travaux. La ville est en capacité de suivre les projets inscrits en 2024 et l’adjoint aux finances assure une veille sur l’évolution de nos dotations financières.
- ✓ M. Lepoutre confirme qu’un budget vert a été instauré et sera poursuivi.
- ✓ M. Delebarre précise que la dette par habitant est à 0 €.
- ✓ La délibération est adoptée à l’unanimité des votants (abstentions : L. Naessens, F. Vancaeyzele, P. Lempire).

La séance est levée.

L’ensemble de ces délibérations est consultable pendant les heures d’ouverture de la mairie au service du Secrétariat Général.

Le secrétaire


Aurélie DESQUENNE

Le secrétaire adjoint


Matthieu DESCAMPS